

Fédération étudiante
collégiale du Québec
Unis par la force d'une voix

MÉMOIRE SUR L'ENSEIGNEMENT DE LA LANGUE ET L'ÉPREUVE UNIFORME DE FRANÇAIS (EUF)

Commission des affaires collégiales

118^e Congrès ordinaire
18, 19 et 20 août 2022
La Malbaie

Fédération étudiante collégiale du Québec

824, avenue Sainte-Croix

Saint-Laurent (Québec), H4L 3Y4

Téléphone : 514 396-3320

Télécopieur : 514 396-3329

Site Internet : www.fecq.org

Courriel : info@fecq.org

Recherche, analyse et rédaction :

Laurence Mallette-Léonard, coordination aux affaires collégiales

Révision et correction :

Frédéric Beaudet, vice-présidence

Maya Labrosse, présidence

Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ)

La Fédération étudiante collégiale du Québec est une organisation qui représente plus de 78 000 membres, répartis dans 27 cégeps à travers le territoire québécois. Fondée en 1990, la FECQ étudie, promeut, protège, développe et défend les intérêts, les droits et les conditions de vie de la population étudiante collégiale. La qualité de l'enseignement dans les cégeps, l'accessibilité géographique et financière aux études et la place des jeunes dans la société québécoise sont les orientations qui guident l'ensemble du travail de la Fédération depuis plus de 30 ans. Pour la FECQ, tou.te.s devraient avoir accès à un système d'éducation accessible et de qualité.

La voix de la population étudiante québécoise au niveau national

La FECQ, à travers ses actions, souhaite porter sur la scène publique les préoccupations de la jeunesse québécoise. Dans ses activités militantes et politiques, la Fédération est fière de livrer l'opinion de la population étudiante collégiale partout à travers la province. Présente aux tables sectorielles et nationales du ministère de l'Enseignement supérieur (MES), elle est la mieux placée pour créer de multiples partenariats, bénéfiques autant pour la communauté étudiante que pour les différentes instances du ministère ou du gouvernement.

La FECQ entretient des relations avec les partis politiques provinciaux et fédéraux, tout en demeurant non partisane. Elle se fait un devoir de rapprocher la sphère politique de l'effectif étudiant, par un travail de vulgarisation constant de l'actualité politique à la communauté étudiante. Désormais un acteur incontournable en éducation, la Fédération se fait également un plaisir de travailler avec les organisations syndicales, les organismes communautaires et les autres acteurs de l'enseignement supérieur. Proactive, elle intervient dans l'espace public de façon constructive, toujours dans l'optique d'améliorer le réseau collégial dans lequel ses membres évoluent.

TABLE DES MATIÈRES

ACRONYMES	3
INTRODUCTION	4
MISE EN CONTEXTE	5
LE FRANÇAIS, UNE COMPÉTENCE À DÉVELOPPER DÈS LE PRIMAIRE	6
L'IMPORTANCE DE LA LITTÉRATURE QUÉBÉCOISE DÈS LE PRIMAIRE	6
L'ENSEIGNEMENT ET L'ÉVALUATION DU FRANÇAIS DANS LE RÉSEAU DE L'ÉDUCATION	7
ÉPREUVE UNIQUE DE FRANÇAIS, LANGUE D'ENSEIGNEMENT EN SECONDAIRE CINQ	8
L'APPRENTISSAGE DE L'ANGLAIS, UNE COMPÉTENCE COMPLÉMENTAIRE À NE PAS NÉGLIGER	10
L'ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS AU COLLÉGIAL	11
LA LITTÉRATURE DANS LES CÉGEPS FRANCOPHONES	11
ADAPTER L'ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS AUX PERSONNES AYANT DES DIFFICULTÉS	12
COURS 601-013 : RENFORCEMENT EN FRANÇAIS, LANGUE D'ENSEIGNEMENT	14
L'ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS DANS LES CÉGEPS ANGLOPHONES	15
DES COURS EN FRANÇAIS OBLIGATOIRES	15
VERS UNE MEILLEURE FORMATION DU CORPS ENSEIGNANT	16
TECFÉE	16
L'ÉPREUVE UNIFORME DE FRANÇAIS, LANGUE D'ENSEIGNEMENT	17
VERS UNE ÉPREUVE ADAPTÉE AU 21 ^E SIÈCLE	18
L'EUUF ET L'EUA, DEUX ÉPREUVES TRÈS DIFFÉRENTES	20
L'ÉPREUVE UNIFORME DE FRANÇAIS DANS LES CÉGEPS ANGLOPHONES	20
QUEL AVENIR POUR L'ÉPREUVE UNIFORME?	21
CONCLUSION	23
RAPPEL DES RECOMMANDATIONS	24
RAPPEL DE POSITIONS	25
BIBLIOGRAPHIE	26
LISTE DES PERSONNES CONSULTÉES	29

ACRONYMES

AEC : Attestation d'études collégiales

APNQL : Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador

AQPR : Association québécoise des professeurs de français

CAF : Centre d'aide en français

CAPRES/ORES : Consortium d'animation sur la persévérance et la réussite en enseignement supérieur/Observatoire sur la réussite en enseignement supérieur

CSE : Conseil supérieur de l'éducation

DEC : Diplôme d'études collégiales

DES : Diplôme d'études secondaires

EUA : Épreuve uniforme d'anglais

EUF : Épreuve uniforme de français

FECQ : Fédération étudiante collégiale du Québec

FG : Formation générale

MEQ : Ministère de l'Éducation du Québec

MES : Ministère de l'Enseignement supérieur

PARES : Plan d'action pour la réussite en enseignement supérieur

TECFÉE : Test de certification en français écrit pour l'enseignement

INTRODUCTION

À la suite de la publication du dernier rapport de Statistique Canada sur le recensement de 2021, il a été possible de constater que la tendance à la baisse du poids démographique des personnes utilisant principalement le français s'est poursuivie au Québec, passant de 79 à 77,5 % (« Le français poursuit son déclin au Canada et au Québec, selon Statistique Canada », 2022). Même si on observe une croissance de 1,6 % quant au nombre absolu de personnes dont la première langue officielle parlée est le français, cette croissance est nettement inférieure à celle de la population canadienne. Ainsi, selon Ginette Petitpas-Taylor, la ministre fédérale des Langues officielles, « les données du recensement sur les langues officielles sont préoccupantes » si bien que « le français est menacé au Canada, y compris au Québec » (« Le français poursuit son déclin au Canada et au Québec, selon Statistique Canada », 2022).

Alors que l'anglais a vu son nombre de locuteurs réguliers franchir le cap du million au Québec, le projet de loi n° 96, *Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français* a été adopté afin de resserrer la *Charte de la langue française*, mieux connue sous le nom de « Loi 101 ». Le nombre de places dans le réseau collégial anglophone se voit ainsi limité, alors que la connaissance du français devient officiellement nécessaire à l'obtention du DEC. Toutefois, il est important de se rappeler qu'une simple modification au cadre législatif ne vient pas s'attaquer à la question au cœur de la situation : pourquoi tant de jeunes francophones décident-ils d'effectuer leurs études supérieures dans le réseau anglophone ?

La FECQ est persuadée qu'il y a de nombreux changements à apporter dans les réseaux de l'éducation et de l'enseignement supérieur afin de revaloriser la langue française, en commençant par un chantier sur l'enseignement de la langue française du primaire au collégial afin d'assurer un arrimage plus étroit des compétences lors des changements interordres. Il est anormal que 54 % de la population étudiante arrive au collégial en estimant qu'elle aura un moyen ou un grand besoin d'aide pour écrire sans faute (Fédération des cégeps, 2021), d'autant plus que les principales notions de grammaire et de syntaxe ne sont pas revues lors des cours de littérature, ceux-ci étant exclusivement réservés à l'enseignement de la littérature. Ainsi, il n'est guère surprenant que, session après session, plus de 15 % de la population échoue à l'Épreuve uniforme de français (EUF) en raison d'une maîtrise de la langue insuffisante (Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, 2020).

MISE EN CONTEXTE

Afin de protéger le français au Québec, le ministre responsable de la Langue française, Simon Jolin-Barrette, a déposé à l'Assemblée nationale, le 13 mai 2021, le projet de loi n° 96, soit la *Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français*, afin que celle-ci soit étudiée. En plus de réaffirmer « que le français est la langue commune de la nation québécoise », cette loi vient modifier plusieurs autres lois, dont la Charte de la langue française, mieux connue sous le nom de « Loi 101 ». Ainsi, la *Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français* vient serrer la vis au niveau du français comme langue du travail et comme langue d'enseignement.

Dans son *Avis sur le Projet de loi 96 — Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français*, adopté en juin 2021, la FECQ a pris position sur le projet de loi dans le but que ce dernier soit amendé afin de mieux correspondre aux intérêts de la population étudiante collégiale. La FECQ se montrait satisfaite du fait que les inscriptions dans les établissements d'enseignement collégial anglophones allaient dorénavant être balisées, sans pour autant que le libre choix de la population étudiante quant à son établissement d'enseignement ne se voit trop fortement affecté. D'un autre côté, la FECQ critiquait le fait d'imposer l'EUUF aux personnes étudiantes francophones fréquentant un cégep anglophone puisque celle-ci se base entièrement sur le contenu des trois premiers cours de littérature enseignés dans les établissements francophones.

Au printemps 2022, la *Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français*, a été adoptée puis sanctionnée, rendant officiellement « l'obtention d'un diplôme d'études collégiales ou d'une attestation d'études collégiales [...] conditionnelle à la connaissance du français et, le cas échéant, à la réussite de cours de français ou donnés en français ». Même si le cadre législatif a déjà été modifié, la FECQ croit qu'un changement important dans les méthodes d'enseignement de la culture et du français doit être effectué dans l'ensemble des réseaux de l'éducation et l'enseignement supérieur afin que la population étudiante collégiale fasse le choix de poursuivre leurs études au Québec et en français.

LE FRANÇAIS, UNE COMPÉTENCE À DÉVELOPPER DÈS LE PRIMAIRE

De par la *Loi sur l'instruction publique*, tout enfant résidant au Québec doit fréquenter l'école jusqu'à l'âge de 16 ans ou jusqu'à ce qu'il obtienne son diplôme d'études secondaires (DES) (*Loi sur l'instruction publique*, RLRQ, c. I -13.3). Ainsi, au cours des 11 années durant lesquelles un enfant est obligé de fréquenter l'école, celui-ci devrait recevoir une formation lui permettant d'écrire adéquatement en français, seule langue officielle de la province et de devenir un citoyen au fait de la culture québécoise et ouvert sur le monde qui l'entoure. Cette formation devrait aussi être en mesure de préparer correctement les élèves afin que ceux-ci puissent entreprendre des études supérieures par la suite.

L'importance de la littérature québécoise dès le primaire

Les nouvelles générations ayant de plus en plus accès à la culture étrangère en raison de la mondialisation, la FECQ juge que l'école québécoise doit en faire davantage afin que les jeunes d'aujourd'hui découvrent la riche culture québécoise. Ainsi, la FECQ estime qu'il est important que les élèves soient initiés à la littérature québécoise, et ce, dès la fin du primaire. À l'heure actuelle, même s'il recommande l'étude d'un minimum de cinq œuvres littéraires par année au secondaire, le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) laisse au personnel enseignant une liberté quasi totale quant au choix des œuvres enseignées (Gervais, 2011). Considérant qu'un nombre considérable d'élèves ne lisent pas en dehors de ce qui est nécessaire pour leurs cours, il est essentiel que plusieurs des livres retenus soient d'origine québécoise afin que les élèves puissent apprécier le patrimoine québécois. Alors que le gouvernement recommande qu'une œuvre sélectionnée sur deux soit d'origine québécoise, aucun suivi n'est fait à cet égard si bien que de nombreuses personnes enseignantes choisissent de présenter uniquement des œuvres d'origine étrangère.

Même si la FECQ croit en l'importance d'enseigner les grand.e.s auteur.ice.s québécoi.e.s, la FECQ considère qu'une liste de classiques obligatoires ne serait pas adéquate. En effet, en plus de limiter de manière considérable l'autonomie du personnel enseignant, il est important de considérer la diversité des milieux scolaires québécois. Si on considère que les personnes enseignant le français ont la responsabilité de transmettre le goût de la lecture à leurs élèves, il est essentiel que ceux-ci utilisent leur jugement professionnel afin de sélectionner des œuvres susceptibles d'être aimées par leur classe.

De plus, la FECQ juge essentiel que tous les jeunes du Québec, sans égard à leur statut socioéconomique, aient accès à plusieurs œuvres québécoises via leur bibliothèque d'établissement. Par conséquent, la FECQ croit qu'un investissement majeur dans les bibliothèques scolaires québécoises est nécessaire.

Recommandation :

1. *Que le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) valorise davantage la littérature québécoise, et ce, dès la fin du primaire.*
2. *Que le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) oblige la lecture d'un minimum de trois œuvres littéraires québécoises chaque année du secondaire.*
3. *Que le gouvernement du Québec débloque des fonds afin de regarnir les bibliothèques scolaires, du primaire au collégial, notamment d'œuvres littéraires québécoises.*

L'enseignement et l'évaluation du français dans le réseau de l'éducation

Puisque les différentes notions de grammaire, de syntaxe et d'orthographe ne sont pas revues au collégial, il est primordial que les élèves terminent leur secondaire avec une bonne maîtrise du français écrit et parlé. Alors que le MES a mis sur pied un groupe de travail sur la maîtrise du français en 2021 dans le cadre de la mesure 3.5 du Plan d'action pour la réussite en enseignement supérieur, plusieurs enseignants du secondaire jugent qu'il est au tour du MEQ de se pencher sur la question (Dion-Viens, 2022). La dernière initiative d'envergure quant à l'enseignement du français datant de 2008, il est de plus en plus évident que les 22 mesures proposées à l'époque par l'ex-ministre Michelle Courchesne pour rehausser les normes de réussite en français des élèves du primaire et du secondaire — quitte à faire augmenter le nombre d'échecs — n'ont pas été suffisantes afin de freiner la diminution de la maîtrise de la langue française au Québec (« Un nouveau plan d'action axé sur le français », 2008).

Selon Luc Papineau, enseignant au secondaire, une révision en profondeur du programme de français au secondaire doit être effectuée afin de laisser plus de place à la grammaire, la syntaxe et l'orthographe. « J'ai des élèves devant moi qui ne font pas la différence entre "a" et "à" et je dois leur enseigner la différence entre un point de vue neutre ou subjectif. Il y a une discordance très claire entre les élèves et le programme. Soit il faut mettre à jour les programmes, soit il faut mettre à jour les élèves », affirme-t-il (Dion-Viens, 2022). En effet, vers la fin du secondaire, le MEQ considère l'enseignement de notions de littératures telles que le langage inséré et les séquences dialogales comme étant nécessaire afin de préparer les élèves au cours du collégial alors que plusieurs d'entre eux ont toujours de la difficulté à conjuguer adéquatement les verbes et à distinguer certains homophones. Isabelle Gauvin, professeur en didactique du français à l'UQAM, explique quant à elle qu'il y a trop de savoirs essentiels qui sont au programme et qui reviennent chaque année si bien que les enseignants n'ont jamais le temps d'expliquer la notion en profondeur. « Ce n'est pas vrai que la maîtrise de l'accord des participes passés avec avoir se règle en trois heures d'enseignement. [...] Et on va répéter la même manière d'enseigner d'une année à l'autre, sans que les élèves apprennent réellement », précise-t-elle (Dion-Viens, 2022).

Afin que toutes les notions de grammaire et d'orthographe soient vues adéquatement au secondaire, il est essentiel de ne pas réduire le temps consacré à l'enseignement du français. Afin de laisser plus de place aux différentes concentrations ou profils d'étude, une ou deux périodes de français par cycle peuvent être sacrifiées si bien que près d'un élève sur trois ne recevait pas les 200 heures d'enseignement de français recommandées au régime pédagogique en 2011 (Dion-Viens, 2011). Ce pourcentage atteint la barre des 60 % pour les élèves faisant partie d'un programme sport-études. Dans le but de freiner le déclin du nombre d'heures consacrées à l'enseignement du français au secondaire, il est essentiel que le gouvernement du Québec prenne action afin que les 200 heures de cours de français ne soient plus simplement une indication, mais bien une obligation.

Rappel de position :

CASC 657 Que le ministère de l'Enseignement supérieur propose des solutions qui reconnaissent l'importance du secondaire dans la maîtrise de la langue française chez la population étudiante collégiale afin d'augmenter les taux de réussite à l'Épreuve uniforme de français.

Recommandation :

- 4. Que le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) oblige les écoles secondaires à consacrer un minimum de 200 h à l'enseignement du français annuellement.*

De plus, afin de sensibiliser les élèves quant à l'importance de la langue française, il est important que les fautes d'orthographe et de grammaire soient relevées dans toutes les évaluations sans égard à la matière selon Pascale Lefrançois, doyenne à la faculté des sciences de l'éducation de l'Université de Montréal (Dion-Viens, 2022). Présentement, même si 10 % des points d'une évaluation dans un domaine autre que le français peuvent être retirés au secondaire et au collégial en raison des fautes de français, plusieurs personnes enseignantes ne prennent pas le temps de soulever les fautes effectuées par leurs élèves. Toutefois, afin de ne pas pénaliser davantage les élèves, surtout ceux ayant des troubles d'apprentissage, ces erreurs ne devraient pas être prises en compte dans la note finale lorsque les élèves n'ont pas accès à des outils de correction, comme un dictionnaire, et à du temps alloué à la relecture et la correction de leur copie.

Recommandation :

5. *Que le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) et le ministère de l'Enseignement supérieur (MES) encouragent fortement le personnel enseignant à relever les fautes de français commises lors des évaluations autres qu'en français, sans toutefois nécessairement les prendre en compte dans la note finale.*

Épreuve unique de français, langue d'enseignement en secondaire cinq

À la fin du deuxième cycle du secondaire, il est attendu que « l'élève rédige dans une langue de qualité des textes variés qui lui permettent de communiquer dans différentes situations » (Ministère de l'Éducation du Québec, 2022). Ainsi dans le cadre de l'épreuve unique de français langue d'enseignement ayant lieu en secondaire 5, l'élève doit prendre position sur un sujet fourni et « appuyer ses propos en élaborant des justifications et des argumentations » (Ministère de l'Éducation du Québec, 2022) en rédigeant une lettre ouverte de plus ou moins 500 mots. Contrairement à l'EUUF au collégial, la réussite de l'épreuve unique n'est pas nécessaire à l'obtention du DES.

Critères d'évaluation de l'épreuve unique de français, langue d'enseignement :

1. Adaptation à la situation de communication (30 %)
2. Cohérence du texte (20 %)
3. Utilisation d'un vocabulaire approprié (5 %)
4. Construction des phrases et ponctuation appropriées (25 %)
5. Respect des normes relatives l'orthographe d'usage et à l'orthographe grammaticale (20 %)

La maîtrise de la langue est évaluée de manière quantitative. Plusieurs fautes ne sont pénalisées qu'une seule fois même si elles reviennent à plus d'une reprise dans le texte.

Grille d'évaluation					
3. Utilisation d'un vocabulaire approprié (5 %)	Utilise des expressions et des mots conformes à la norme et à l'usage. (0 erreur ^s)	Utilise des expressions et des mots conformes à la norme et à l'usage, à l'exception de rares erreurs. (1-2 erreurs)	Utilise des expressions et des mots conformes à la norme et à l'usage, à l'exception de quelques erreurs. (3-4 erreurs)	Utilise des expressions ou des mots généralement conformes à la norme et à l'usage. (5-6 erreurs)	Utilise plusieurs expressions ou mots incorrects. (7 erreurs et plus)
4. Construction des phrases et ponctuation appropriées (25 %)	Construit et ponctue correctement ses phrases sans faire d'erreurs ou en en faisant très peu. (0 à 4 erreurs ^s)	Construit et ponctue ses phrases en faisant peu d'erreurs. (5 à 9 erreurs)	Construit et ponctue ses phrases de façon généralement correcte. (10 à 14 erreurs)	Construit et ponctue ses phrases en respectant peu les normes. (15 à 17 erreurs)	Construit et ponctue ses phrases en respectant rarement les normes. (18 erreurs et plus)
5. Respect des normes relatives à l'orthographe d'usage et à l'orthographe grammaticale (20 %)	Orthographe ses mots sans faire d'erreurs ou en en faisant très peu. (0 à 4 erreurs ^s)	Orthographe ses mots en faisant peu d'erreurs. (5 à 9 erreurs)	Orthographe ses mots de façon généralement correcte. (10 à 14 erreurs)	Orthographe ses mots en faisant de nombreuses erreurs. (15 à 18 erreurs)	Orthographe ses mots en faisant de très nombreuses erreurs. (19 erreurs et plus)

Tableau 1. Grille d'évaluation de la maîtrise du français à l'épreuve unique de secondaire 5

Source : Ministère de l'Éducation du Québec dans son Guide de formation des correcteurs de l'épreuve unique d'écriture, (s.d.)

Afin de réussir l'épreuve unique de français, langue d'enseignement, il n'est pas nécessaire d'obtenir une cote minimale de « C » à tous les critères d'évaluation comme c'est le cas pour l'EUUF. Ainsi, plusieurs élèves qui sont incapables de rédiger en français de manière à respecter les différentes normes grammaticales et syntaxiques réussissent l'épreuve et continuent leur parcours au collégial comme si de rien n'était, sans nécessairement avoir accès à des cours d'appoint. Depuis 2015, c'est tout près de 45 % des jeunes de secondaire 5 qui échouent le volet orthographique de leur épreuve unique (Vincent et Gagnon-Bischoff, 2019). Il n'est donc guère surprenant que ce soit en raison de lacunes au niveau de la maîtrise de la langue que tous les ans, environ 15 % de la population étudiante collégiale échoue l'EUUF (MES, 2020), considérant que celle-ci ne peut effectuer plus d'une faute aux 30 mots, tout type de faute confondu.

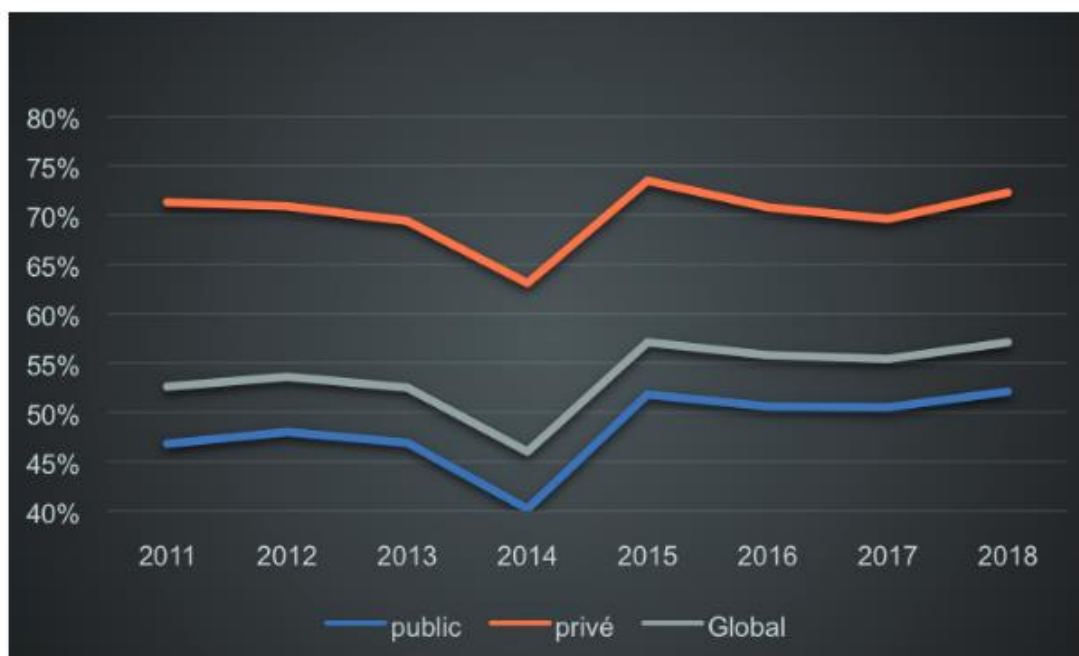


Tableau 2. Taux de réussite au volet orthographique selon le secteur d'enseignement 2011-2018

Source : Vincent et Gagnon-Bischoff, 2019

De plus, le taux de réussite au volet orthographique selon le secteur d'enseignement permet de bien représenter les impacts d'un réseau scolaire à plusieurs vitesses. En effet, puisque la plupart des

écoles secondaires privées sélectionnent leurs élèves selon leurs résultats académiques, il n'est guère surprenant que les élèves du secteur privé réussissent mieux aux épreuves uniques que les jeunes ayant fréquenté l'école secondaire publique. Vincent et Gagnon-Bischoff (2019) estiment qu'il faut « cesser de viser un seuil de passation minimale pour tous, mais en acceptant que les élèves socioéconomiquement favorisés puissent davantage briller ». Ainsi, ils jugent essentiel d'offrir des mesures d'aide supplémentaires aux groupes plus susceptibles de connaître des difficultés en français, tels que les enfants nouvellement arrivés au Québec et les jeunes issus de milieux défavorisés.

L'apprentissage de l'anglais, une compétence complémentaire à ne pas négliger

Alors que les jeunes des nouvelles générations devront dénicher un emploi tandis que le processus de mondialisation est bien entamé, une bonne maîtrise de la langue anglaise est de plus en plus importante. Si de nombreux francophones décident de faire leurs études supérieures dans des établissements anglophones, c'est notamment dans le but d'améliorer leur maîtrise de l'anglais et « satisfaire les exigences grandissantes des employeurs qui souhaitent engager des employés bilingues » selon Edward Berryman, directeur Collège régional Champlain — St. Lawrence (« Pourquoi choisir d'étudier en anglais, 2016). Ainsi, il serait possible de croire que si la population étudiante avait accès à plus de cours d'anglais de qualité au primaire et au secondaire, leur permettant d'atteindre un niveau d'anglais acceptable pour le marché du travail, moins de personnes étudiantes francophones feraient le choix d'étudier en anglais au collégial.

Selon Christine Baida, présidente de la Société pour le perfectionnement de l'enseignement de l'anglais, langue seconde au Québec, « l'anglais n'est même pas le parent pauvre de l'éducation, c'est le sans-abri » (Leduc, 2022). En 2001, dans le cadre de la Commission des états généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec, l'État affirmait sa part de responsabilité à l'égard du bilinguisme des enfants expliquant qu'il doit permettre à tous et à toutes d'acquérir une connaissance fonctionnelle de l'anglais dans le cadre du réseau scolaire universel obligatoire. Il est donc questionnable que les élèves continuent à obtenir la note de passage aux évaluations ministérielles de secondaire 5 dès que ceux-ci « [arrivent] à baragouiner » (Leduc, 2022).

Il est important de préciser que, selon les études les plus récentes, l'apprentissage d'une langue seconde ne met pas en péril la survie de la langue française au Québec. En effet, les propos du Conseil supérieur de l'éducation (CSE) sont sans équivoque : « L'apprentissage d'une deuxième langue, qui constitue un outil supplémentaire de communication dans un monde globalisé, stimule le développement cognitif et augmente la conscience métalinguistique » sans constituer une « menace [pour] la maîtrise de la langue maternelle si cette dernière jouit d'une reconnaissance suffisante dans la société » grâce au principe de l'interdépendance des langues (CSE, 2014).

Afin d'améliorer l'enseignement de l'anglais au primaire et au secondaire, de nombreuses options sont envisageables. Déjà, un programme intensif d'anglais est disponible pour les élèves de 5^e et de 6^e année de certaines écoles primaires. Bien que ce programme soit en théorie un excellent moyen d'atteindre le bilinguisme sans nuire à la maîtrise du français, il comporte de nombreuses lacunes. En effet, les élèves ayant étudié l'anglais de manière intensive au primaire ne performeraient pas significativement mieux lors de l'épreuve ministérielle au secondaire. Aussi, afin d'atteindre une certaine uniformité en matière d'enseignement de l'anglais, le programme intensif devrait être offert dans toutes les régions du Québec. En 2015-2016 — dernière année où les statistiques sont disponibles — seules 39 des 60 commissions scolaires (qui prennent aujourd'hui la forme de centres de services scolaires) offraient le programme. En avril dernier, le MEQ annonçait être en

train de créer un programme d'anglais enrichi optionnel au primaire, afin que plus d'élèves puissent avoir le niveau requis pour les cours enrichis au secondaire (Leduc, 2022). Bien que ce programme constitue une avancée non négligeable vers le rehaussement du niveau d'anglais des francophones, la FECQ croit qu'il sera aussi nécessaire de s'attaquer au programme d'anglais du secondaire. Toutefois, pour pouvoir le faire, le MEQ devra veiller à former plus d'enseignants en anglais, langue seconde afin de celui-ci atteigne réellement ses objectifs. En 2020-2021, 338 personnes non légalement qualifiées enseignaient l'anglais langue seconde dans les écoles francophones du Québec (Leduc, 2022).

Recommandation :

6. *Que les cours d'anglais langue seconde au primaire et au secondaire soient bonifiés et uniformisés à la grandeur du Québec afin que tous les élèves diplômants du secondaire soient fluides en anglais dans le but de diminuer l'intérêt de la population étudiante francophone à se diriger vers les cégeps anglophones.*

L'ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS AU COLLÉGIAL

Afin d'obtenir le DEC, tout étudiant doit réussir ses cours de formation générale (FG) commune et propre. Selon le rapport de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la Province de Québec (1964), aussi fréquemment appelé le Rapport Parent, les cours de FG sont nécessaires afin que la population étudiante puisse « garder contact avec les autres univers de connaissances pour ne pas restreindre prématurément son champ de vision ». Ainsi, les cours de FG permettent aux personnes étudiantes qui le souhaitent d'entreprendre leur parcours universitaire sur un certain pied d'égalité.

Parmi les cours de FG se trouvent quatre cours de littérature, dont un qui est axé sur la communication, et trois cours de philosophie. Au sein du réseau collégial francophone, les cours de littérature et de philosophie sont fréquemment qualifiés de « cours écueils » ou de « cours défi » puisque les taux de réussite qui leur sont associés sont considérablement inférieurs à ceux des autres cours. Dans son *Mémoire pour une réforme de la formation générale* (2022), la FECQ exigeait une importante réforme de la FG, la dernière remontant à près de 30 ans. En effet, il est grand temps que les cours de littérature et de philosophie soient remis au goût du jour afin que les personnes étudiantes retrouvent une certaine motivation à réussir ces cours.

Afin de mieux comprendre les facteurs expliquant la maîtrise insuffisante de la langue française au sein du réseau collégial, le MES a mis sur pied un groupe de travail sur la maîtrise de la langue française dans le cadre de Plan d'action pour la réussite en enseignement supérieur (PARES). Bien que la FECQ salue cette initiative, la FECQ estime que les recommandations du rapport ayant déposé par ce comité en décembre 2021 doivent impérativement être rendues publiques.

La littérature dans les cégeps francophones

Depuis la création du réseau, les cours de FG en langue d'enseignement et littérature ont toujours eu une place importante dans la formation collégiale. « Comme il s'agira ici de cours [finaux] pour tous ceux qui ne se spécialiseront pas dans l'étude de leur langue maternelle, cet enseignement aura un double objectif : corriger les défaillances chez ceux qui ne maîtrisent pas la langue écrite et parlée, en donner aux autres une connaissance plus approfondie », était-il écrit dans le Rapport Parent (1964). Toutefois, comme il est possible de constater avec les énoncés de compétence des cours de FG commune, depuis 1994, les cours en langue d'enseignement et littérature au collégial portent davantage sur l'analyse de textes littéraires que sur la maîtrise de la langue écrite et parlée. Ainsi, dans le cadre de son *Mémoire pour une réforme de la formation générale* (2022), la FECQ demandait

à ce que la maîtrise de la langue française prenne une certaine place au sein des cours de langue d'enseignement et littérature.

COURS	TITRE DU COURS	ÉNONCÉ DE LA COMPÉTENCE	PRINCIPAL ÉLÉMENT DE LA COMPÉTENCE	CORPUS
FORMATION GÉNÉRALE COMMUNE				
601-101	Écriture et littérature	Analyser des textes littéraires de genres variés et de différentes époques.	Rédiger une analyse littéraire ou un commentaire composé ou une explication de texte d'au moins 700 mots.	Littérature française d'avant 1800 ou 1850 ou 1900.
601-102	Littérature et imaginaire	Expliquer les représentations du monde contenues dans des textes littéraires de genres variés et de différentes époques.	Rédiger une dissertation explicative d'au moins 800 mots.	Littérature d'expression française à partir de 1800, de 1850 ou de 1900.
601-103	Littérature québécoise	Apprécier des textes de la littérature québécoise.	Rédiger une dissertation critique d'au moins 900 mots.	Littérature québécoise.
FORMATION GÉNÉRALE PROPRE				
Numéros locaux	Titres locaux	Produire différents types de discours oraux et écrits.	Présenter des textes et des discours oraux du type informatif, critique ou expressif, liés notamment au champ d'études de l'étudiant ou de l'étudiante.	Très variable.

Tableau 4. Cours de littérature au collégial

Source : Bonneville, 2007

Rappel de position

CASC 656 Que les devis des cours de langue d'enseignement et littérature soient modifiés pour ajouter de l'importance à la maîtrise du français, dans le but d'augmenter le taux de réussite du troisième critère d'évaluation de l'Épreuve uniforme de langue d'enseignement qui concerne la maîtrise de la langue.

Il ne fait aucun doute qu'une bonne maîtrise de la langue d'enseignement est nécessaire pour réussir au collégial. Il ne faut pas oublier que « peu importe la discipline, la base de la communication du savoir sera toujours la langue » (CAPRES, 2021). Cela étant dit, plusieurs personnes enseignantes issues de la formation spécifique ont tendance à sous-estimer les difficultés éprouvées par la communauté étudiante pour comprendre le sens des mots. Puisque la maîtrise de la langue est une compétence transversale, la FECQ tient à réaffirmer l'importance du personnel enseignant dans la valorisation du français au collégial.

Adapter l'enseignement du français aux personnes ayant des difficultés

Le personnel enseignant joue un rôle crucial dans la réussite en français des personnes étudiantes anglophones, allophones ou ayant des difficultés d'apprentissage. Alors que ces groupes représentent un nombre de plus en plus grand d'étudiants et d'étudiantes, il est essentiel que le personnel enseignant adapte ses méthodes pédagogiques dans le but de favoriser la réussite de l'ensemble de la population étudiante.

Puisque les professionnels de la santé sont maintenant capables de diagnostiquer les troubles d'apprentissage de manière assez précoce et de déployer des mesures d'accompagnement en conséquence, de plus en plus de jeunes souffrant de troubles d'apprentissage arrivent sur les bancs d'école des différents établissements d'enseignement supérieur de la province. Les troubles d'apprentissages représentent différentes atteintes neurologiques qui affectent certaines structures du cerveau qui interviennent lors de l'apprentissage. Alors que le trouble du déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité entraîne certaines difficultés relatives à l'organisation et à la concentration, la dyslexie et la dysorthographe touchent respectivement les capacités d'un jeune à lire et à orthographier (Elleberg, 2019). Afin de favoriser la réussite des personnes étudiantes souffrant de troubles d'apprentissage, il est important de mettre en place certaines mesures qui vont également bénéficier au reste de la population étudiante. Par exemple, certaines polices sans empattements comme *Arial*, *Verdana* ou *Geneva* facilitent la lecture pour les personnes étudiantes

dyslexiques (Dubois et Roberge, 2010). Considérant qu'une personne dyslexique lit en moyenne 200 mots/minute contrairement à 600 pour la personne neurotypique, le fait de lire à voix haute les principales consignes d'un examen vient aussi favoriser la réussite de tous et toutes. Aussi, le fait de rendre disponibles les notes de cours avant les séances en classe permet aux personnes étudiantes ayant de troubles d'apprentissage de mieux suivre en classe, améliorant ainsi la rétention d'information. Pour les personnes étudiantes dysorthographiques, l'accès à des documents tels qu'une grille d'autocorrection ou un petit dictionnaire individualisé s'avère fort bénéfique pour les évaluations qui impliquent de la rédaction (Elleberg, 2019).

Dans un tout autre ordre d'idée, alors que de plus en plus d'allophones décident de fréquenter des établissements collégiaux anglophones afin d'éviter les cours de littérature francophones qui peuvent s'avérer très difficiles, il est essentiel que les allophones qui décident tout de même de fréquenter les cégeps francophones et qui nécessitent des mesures d'aide supplémentaires soient accompagnés adéquatement.

Rappel de position :

CASC 1193 *Que les cégeps renforcent les mesures d'aide à la réussite en français, spécifiquement pour les allophones et les anglophones, et qu'en ce sens, que soient tenues en compte les difficultés particulières vécues par ces groupes, de sorte à adapter les méthodes d'enseignement et d'évaluation. Pour ce faire, que soit augmenté le financement des cégeps en ce qui a trait à ces mesures d'aide.*

Hormis les cours de mise à niveau, les jumelages interculturels peuvent aussi permettre de rehausser le niveau de français des personnes allophones via différentes activités d'enrichissement, car la motivation quant au fait d'apprendre le français est souvent accrue. Les centres d'aide en français (CAF) s'avèrent aussi essentiels afin d'offrir un soutien adéquat aux personnes allophones. Toutefois, selon l'Enquête sur la situation des Centres d'aide en français, sur les 32 CAF qui accueillent un nombre considérable de personnes étudiantes allophones, 17 jugent que les ressources spécifiques disponibles pour cette population étudiante sont insuffisantes (Nolet, 2018). Les répondants CAF jugent que le principal problème est « le manque de formation pour ce type d'enseignement, donc de compétence, tant chez les profs que chez les tutrices et tuteurs » qui découle la plupart du temps d'un manque cruel de financement (Nolet, 2018). Finalement, au sein même de la classe, le personnel enseignant peut aussi aider les personnes allophones dans leurs lectures grâce à différentes activités d'accompagnement de lecture. Alors que certain.e.s enseignant.e.s préfèrent guider la lecture de leurs étudiant.e.s leur posant différentes questions, d'autres planifient des moments de discussion où les personnes étudiantes sont amenées à demander certains éclaircissements. Malheureusement, en 2019, près de 35 % des personnes qui enseignaient la littérature ont admis que leur cours ne comportait aucune activité d'accompagnement de lecture (Cellard et Carrier Belleau, 2021).

Rappel de position

CASC 646 *Que la FECQ encourage le développement du réseau des Centres d'aide et qu'elle favorise une reconnaissance de ce service par le réseau, en demandant qu'on y accorde les ressources nécessaires à la réussite de ses objectifs.*

Les personnes étudiantes anglophones, allophones ou ayant des difficultés d'apprentissage bénéficieraient particulièrement des nouvelles pratiques pédagogiques davantage inclusives. Selon une enquête sur les pratiques déclarées des professeur.e.s de littérature au cégep, 85 % de la population étudiante du cours Écriture et littérature effectue encore la majorité de ses évaluations sous forme d'analyse littéraire dans un contexte contrôlé (Cellard et Carrier Belleau, 2021). Bien que la rédaction d'analyse littéraire doive demeurer au cœur des cours de littérature, l'exercice est souvent pénible pour les personnes étudiantes ayant des difficultés en français, surtout lorsque

celle-ci se fait uniquement en environnement contrôlé. En effet, lorsque le temps est limité, ces personnes étudiantes ont moins tendance à douter et à utiliser les différentes ressources mises à leur disposition.

Cours 601-013 : Renforcement en français, langue d'enseignement

La plupart des établissements d'enseignement collégial offrent un cours de renforcement en français, langue d'enseignement afin de permettre aux personnes étudiantes présentant d'importantes lacunes en français. À la fin de ce cours, « axé sur le développement d'habiletés en lecture, en compréhension et en analyse de textes, sur l'écriture, sur la révision des notions grammaticales et sur l'autocorrection », la personne étudiante devrait être « en mesure de répondre aux exigences d'entrée en lecture et en écriture au collégial » (Collège Montmorency, s.d.).

Toutefois, ce n'est pas l'ensemble de la population étudiante qui peut faire ce cours et, malheureusement, les résultats du volet « maîtrise de la langue » de l'épreuve unique de français de secondaire ne sont que très rarement pris en compte par les établissements d'enseignement collégial lorsqu'il est question d'offrir du soutien supplémentaire aux personnes ayant de la difficulté en français. En effet, le cours de renforcement en français est trop souvent réservé aux personnes étudiantes ayant échoué le volet portant sur la maîtrise de la langue dans le cadre du cours « Écriture et littérature » (SRACQ, 2021). Considérant l'impact sur la cote R d'un échec, il serait préférable d'offrir ce cours en amont, dès la première session, notamment aux personnes ayant échoué à leur épreuve unique en secondaire 5, de manière à prévenir les échecs plutôt que d'agir après les faits. Puisque la maîtrise du français est essentielle non seulement dans les cours de littérature, mais aussi dans tous les cours de formation générale et spécifique, la FECQ estime que toutes les personnes qui le souhaitent puissent suivre les cours de renforcement en français afin de favoriser leur réussite.

Bien que le cours de renforcement en français, un cours de 60 h, soit généralement associé à des crédits, il ne contribue pas à l'obtention du DEC. Autrement dit, ce cours et la charge de travail inhérente sont tout simplement ajoutés au parcours de la personne étudiante ayant des difficultés en français. Afin de ne pas allonger ou alourdir le parcours de plusieurs personnes étudiantes, la FECQ juge que ce cours devrait être reconnu comme un cours complémentaire et devrait être suivi en même temps que le cours de littérature issu de la formation générale propre.

Rappel de position :

CASC 602 La FECQ prône que tous les étudiants désirant suivre le cours de mise à niveau de la langue française puissent y avoir accès, et ce, peu importe leur connaissance de la langue française.

Recommandation :

7. *Que les cours de renforcement en français et de préparation à l'épreuve uniforme de français puissent être reconnus comme cours complémentaires.*

De plus, depuis 2019, certains établissements d'enseignement collégial comme le Cégep Garneau offrent un parcours Tremplin DEC pour les personnes étudiantes non francophones. Ces personnes peuvent alors suivre le cours Pratique du français, langue d'enseignement, un cours de mise à niveau conçu spécifiquement pour les personnes issues des communautés allophones ou anglophones. La FECQ tient à saluer cette pratique qui, selon elle, devrait être étendue à tous les établissements d'enseignement collégial.

L'enseignement du français dans les cégeps anglophones

En vertu de l'article 60 de la *Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français* (LQ 2022, c. 14) qui vient ajouter l'article 88.0.17 de la *Charte de la langue française*, le DEC ne peut plus être décerné à un étudiant qui n'a pas « du français écrit la connaissance exigée par les programmes du ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie » et qui n'a pas réussi trois cours en français autres que les cours de langue seconde de la formation générale prévus par l'article 88.0.2 de cette même Charte. La FECQ se questionne notamment quant à l'impact de ces cours en français obligatoires sur la maîtrise du français au Québec à plus long terme. La FECQ est aussi préoccupée par la préparation à l'ÉUF dont les personnes étudiantes francophones et allophones vont bénéficier au sein des établissements anglophones.

Des cours en français obligatoires

Dès l'automne 2024, les cégeps anglophones québécois auront l'obligation d'offrir trois cours en français en plus des cours de langue seconde prévus à la formation générale à l'ensemble de leur population étudiante. Les personnes étudiantes admissibles à recevoir l'enseignement en anglais de par la section I de la *Charte de la langue française* — personnes souvent connues sous le nom d'ayants droit — n'ayant pas les connaissances en français nécessaires pour réussir des cours de formation générale complémentaire ou de formation spécifique en français pourront toutefois voir leurs cours en français remplacés par des cours de français.

Bien que ces cours en français vont sûrement permettre aux étudiants anglophones de rehausser leur maîtrise de la langue de Molière, ces cours vont aussi augmenter de manière considérable l'attractivité des cégeps anglophones auprès des personnes francophones et allophones souhaitant devenir bilingues en faisant des cours de formation spécifique en français et en anglais. Le nombre de places dans les cégeps étant maintenant limité de par l'article 88.0.5 de la *Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français* (2022, c. 14), il est fort probable que seules les personnes étudiantes ayant les meilleurs résultats académiques pourront intégrer les cégeps anglophones, puisqu'il y aura du contingentement. Ainsi, graduellement, le « système à trois vitesses » décrié au secondaire risque de faire son apparition au collégial avec les établissements privés, les établissements publics anglophones contingentés puis les établissements publics francophones. Afin de rehausser l'attractivité des cégeps francophones et de garder un réseau collégial égalitaire, la FECQ aimerait que le MES se penche sur la possibilité d'offrir de manière optionnelle des cours de formation générale complémentaire et de formation spécifique en anglais au sein des cégeps francophones. Ainsi, les personnes étudiantes francophones souhaitant devenir bilingues auraient la chance de pratiquer l'anglais plus fréquemment sans nécessairement avoir à choisir un cégep anglophone.

Recommandation :

8. *Que le ministère de l'Enseignement supérieur étudie la possibilité d'offrir de manière optionnelle aux personnes étudiantes du réseau collégial francophone qui souhaitent devenir bilingues un maximum de trois cours de formation générale complémentaire ou de formation spécifique en anglais afin de rehausser l'attractivité des cégeps francophones auprès de la population étudiante francophone souhaitant devenir bilingue.*

De plus, la FECQ tient à dénoncer le manque de consultation des Premières Nations dans la décision d'implanter des cours de ou en français dans les cégeps anglophones. La majorité des communautés autochtones du Québec et du Labrador parle davantage l'anglais que le français. Ainsi, l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador (APNQL) est inquiète quant au frein supplémentaire que vont représenter les cours de et en français à la poursuite des études supérieures pour leurs jeunes. Ghislain Picard, le chef de l'APNQL, prédit « l'exode de nos étudiants vers d'autres écoles à l'extérieur du Québec » (« Les Premières Nations du Québec veulent

être exemptées du projet de loi 96 », 2022). Kahsennenhawe Sky-Deer, la grande cheffe de Kahnawake, estime, pour sa part, qu'après « des centaines d'années de colonialisme [durant lesquelles on nous a] imposé la langue anglaise, [...] cette loi est maintenant une tentative de nous imposer une autre langue étrangère, au nom du nationalisme québécois » (« Les Premières Nations du Québec veulent être exemptées du projet de loi 96 », 2022). La FECQ estime que le MES doit prendre davantage en considération les inquiétudes de Premières Nations afin de favoriser la réussite des personnes étudiantes issues de ces communautés.

Recommandation :

9. *Que le ministère de l'Enseignement supérieur (MES) prenne en considération les inquiétudes des personnes autochtones quant à la « Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français » en leur garantissant au minimum les mêmes conditions d'études que les personnes ayant droit à l'enseignement en anglais.*

Vers une meilleure formation du corps enseignant

Autant au primaire qu'au secondaire, le personnel enseignant agit à titre de modèle pour les élèves et a un impact important sur l'apprentissage du français de leurs élèves. Il est d'une importance fondamentale que ces personnes aient une excellente connaissance de la culture québécoise et maîtrise de la langue française pour ensuite pouvoir transmettre ces notions à leurs élèves. Selon Isabelle Gauvin, même après quatre ans d'études, il serait faux de croire que tous les enseignant.e.s fraîchement diplômé.e.s aient toutes les connaissances requises pour enseigner adéquatement la grammaire (Dion-Viens, 2022).

Même si l'apprentissage du code linguistique se fait principalement au primaire et au secondaire, les personnes qui donnent les cours de langue d'enseignement et de littérature au collégial doivent aussi savoir enseigner la langue de Molière et il serait faux de croire que toutes les méthodes pédagogiques se valent lorsqu'il est question de l'enseignement de la langue. Considérant que plus de 40 % des personnes qui donnaient le cours Écriture et littérature en 2019 n'avaient pas suivi de formation universitaire en pédagogie ou en didactique, la FECQ juge que le perfectionnement enseignant est nécessaire afin d'optimiser les cours de langue au collégial. De plus, depuis le 1^{er} juillet 2021, tous les membres du personnel enseignant doivent suivre un minimum de 30 heures de formation continue aux deux ans. Carole Fisher, professeure associée à l'UQAC, affirme qu'une partie de ses 30 h de formations devraient être consacrées à une formation obligatoire en français (Dions-Viens, 2022).

Recommandation :

10. *Que tout le personnel enseignant, du primaire au collégial, suive une formation obligatoire sur le français aux deux ans.*

TECFÉE

Depuis une quinzaine d'années, la réussite du Test de certification en français écrit pour l'enseignement (TECFÉE) géré par Centre d'évaluation du rendement en français écrit (CÉFRANC) est obligatoire pour toute personne étudiante qui souhaite obtenir son brevet d'enseignement. Le TECFÉE est composé d'une rédaction de 350 mots et d'une soixantaine de questions à choix de réponse. Ce sont ces dernières qui donnent le plus de fil à retordre aux personnes étudiantes si bien que le taux d'échec à la première passation atteint près de 80 % dans certaines universités québécoises (Dion-Viens, 16 octobre 2022). Il est aussi très important de noter l'immense variation du taux de réussite au TECFÉE entre les différentes universités.

Université	Taux de réussite à la première passation
------------	--

Université du Québec en Outaouais	35 %
Université du Québec à Chicoutimi	33 %
Université du Québec à Rimouski	21 %
Université Laval	44 %
Université de Montréal	74 %
Université de Sherbrooke	51 %

Tableau 3. Taux de réussite à la première passation au Test de certification en français écrit pour l'enseignement
Source : Dion-Viens, 16 octobre 2022

En contexte de pénurie de main-d'œuvre, notamment chez le personnel enseignant, plusieurs se questionnent quant au frein que représente le TECFÉE dans l'obtention du brevet d'enseignement. Alors que plusieurs centaines de personnes non légalement qualifiées enseignent dans les écoles primaire et secondaire québécoises, Katya Pelletier, chargée de cours à l'UQTR et présidente de l'Association québécoise des professeurs de français (AQPR), se questionne quant à la meilleure manière d'évaluer les compétences en français des futurs enseignants et enseignantes (Dion-Viens, 16 octobre 2022). Comme l'AQPR, la FECQ juge qu'il est important de ne pas baisser les exigences en français des futurs membres du personnel enseignant puisque cela aura un impact considérable sur la réussite des élèves via le transfert de connaissances. Toutefois, la FECQ estime que le TECFÉE est loin d'être parfait puisqu'il est évident que la maîtrise du français est loin de se résumer à 60 questions à choix multiples et à un texte de 350 mots. Ainsi, la FECQ juge que le TECFÉE devrait être remplacé par une évaluation ayant une approche différente et novatrice, mais des standards équivalents.

De plus, afin de garantir la maîtrise du français des personnes enseignant au collégial, la FECQ juge que le TECFÉE — ou une évaluation équivalente, si le TECFÉE venait à être modifié — devrait aussi être réussi par toute personne souhaitant enseigner au collégial. En effet, comme mentionné auparavant, le personnel enseignant doit agir à titre de modèle. Inévitablement, des personnes enseignantes qui s'expriment mieux en français vont former des jeunes qui vont mieux s'exprimer en français.

Recommandation :

11. *Que le Test de certification en français écrit pour l'enseignement (TECFÉE) soit modifié de manière importante sans que soient baissées les exigences quant à la maîtrise du français des personnes étudiant en enseignement.*
12. *Que le Test de certification en français écrit pour l'enseignement (TECFÉE) ou une évaluation équivalente soit obligatoire pour toute personne désirant enseigner au collégial.*

L'ÉPREUVE UNIFORME DE FRANÇAIS, LANGUE D'ENSEIGNEMENT

Depuis 1998, toutes les personnes étudiantes doivent réussir l'Épreuve uniforme de français afin de compléter leur DEC. Toutefois, en 2020, la pandémie de COVID-19 a provoqué l'annulation de l'Épreuve. Alors que des milliers d'étudiants et d'étudiantes n'ayant pas passé l'ÉUF fréquentent présentement les différentes universités québécoises, il est raisonnable pour la FECQ de remettre en question la pertinence de l'ÉUF dans sa forme actuelle. Selon le MES, l'ÉUF demeure importante puisqu'elle « [vérifie] que l'étudiant possède les compétences suffisantes en lecture et en écriture pour comprendre les textes littéraires et énoncer un point de vue critique pertinent, cohérent et écrit dans une langue correcte » (Ministère de l'Enseignement supérieur, 2021). Ainsi, cet examen, qui se déroule au même moment partout au Québec dans le cadre du dernier cours de

littérature de la formation générale commune, se retrouve au cœur de « la reconnaissance de la qualité de la formation collégiale au Québec ainsi que pour la valeur et l'intégrité des diplômes d'études collégiales » (Ministère de l'Enseignement supérieur, 2021).

Lors de l'EUUF, la personne étudiante doit rédiger une dissertation critique portant sur un extrait ou une œuvre littéraire d'origine française ou québécoise proposée. Afin de rédiger à la main leur dissertation critique de 900 mots, la population étudiante dispose de 4h30 (Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Sciences, 2015). Pour réussir l'Épreuve et obtenir leur DEC, la personne étudiante doit avoir au minimum la cote de « C » à tous les critères suivants :

- Compréhension et qualité de l'argumentation ;
- Structure du texte ;
- Maîtrise de la langue.

Vers une épreuve adaptée au 21^e siècle

Alors que la génération Z est la première à avoir grandi avec Internet, il est évident que le réseau de l'enseignement supérieur doit s'adapter de manière à ce que l'enseignement et l'évaluation des apprentissages demeurent cohérents avec le monde dans lequel les citoyens de demain vont évoluer. Les jeunes des générations Z et Alpha sont beaucoup plus dans l'instant présent et n'hésitent pas à utiliser Internet afin de trouver les réponses à leurs questions de manière instantanée contrairement à leurs prédécesseurs. Alors que ces jeunes délaissent de plus en plus l'écriture manuscrite et l'utilisation de manuels de référence en format papier, il est temps que l'Épreuve uniforme arrive au 21^e siècle en devenant 100 % numérique. En déployant une épreuve uniforme entièrement numérique, le Québec ferait d'ailleurs office de précurseur au sein des principaux pays de la francophonie (Grégoire, 2021).

Selon Pascal Grégoire, professeur de didactique du français à l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (2021), avant de faire le virage numérique prévu dans le *Plan d'action numérique en éducation et en enseignement supérieur (2018)*, nous devons nous poser la question suivante : « Quel but l'école doit-elle poursuivre : former des scripteurs et des scriptrices maîtrisant les normes linguistiques de la façon la plus autonome possible, ou en former qui soient capables de solliciter tous les outils pertinents (à leur disposition) pour se conformer aux normes linguistiques ? ».

Dans le *Programme de formation de l'école québécoise* (cité dans Grégoire, 2021), programme qui encadre la formation offerte aux jeunes du secondaire, on semble offrir un début de réponse à la question :

L'omniprésence des médias électroniques et de l'audiovisuel, loin de faire disparaître l'écriture, lui a fourni de nouveaux lieux et de nouvelles modalités d'expression. L'école doit tenir compte de cette évolution pour relever le défi d'amener les élèves à adopter une attitude positive envers l'écriture, à s'adapter à une grande variété de situations et à utiliser efficacement des outils conventionnels et technologiques afin de répondre à des attentes sociales qui demeurent élevées.

Alors que l'écriture manuscrite commence à faire place à l'écriture via des outils technologiques autant au secondaire, qu'à l'université et que sur le marché du travail, la FECQ estime qu'une modernisation de l'EUUF est nécessaire notamment dans le but d'évaluer formellement la compétence d'écrire en contexte numérique.

Bien qu'un virage numérique demeure souhaitable, certains enjeux seront à surveiller. Il est impératif que la modernisation de l'ÉUF ne se solde pas ni en une hausse ni en une baisse des standards au niveau de la maîtrise de l'orthographe d'usage et de l'orthographe grammaticale. À l'heure actuelle, l'évaluation de la maîtrise de la langue lors de l'ÉUF se fait de manière quantitative, le seuil d'échec étant de 30 fautes (Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Sciences, 2015). Le nombre d'ouvrages de référence permis lors de l'ÉUF est limité à trois. Par conséquent, la personne étudiante doit impérativement faire un choix entre un dictionnaire régulier, un dictionnaire de conjugaisons, une grammaire et un dictionnaire des synonymes.

En cas de virage numérique, il va falloir se demander si on permet l'usage de logiciels correcteurs tels qu'Antidote. Dans le cadre de son Plan d'action numérique en éducation et en enseignement supérieur, le MES a affirmé vouloir « établir des balises d'utilisation d'outils de référence en format numérique, dont les dictionnaires et les grammaires en contexte d'évaluation ministérielle, et ce, afin d'assurer un continuum entre les outils utilisés lors de l'apprentissage et des évaluations » tout en voulant « développer [la] maîtrise de ces outils plus conviviaux dont l'utilisation est désormais beaucoup plus usuelle à l'extérieur de l'école en format numérique qu'en format papier » (Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, 2018).

Lors de simulations effectuées par le MEQ, les élèves qui avaient seulement accès au logiciel de traitement de texte faisaient davantage de fautes si bien que 46,8 % des élèves se retrouvaient en situation d'échec (Grégoire, 2021). En effet, il est possible de croire que l'utilisation d'un logiciel de traitement de texte amène les élèves à écrire plus rapidement sans se remettre en question, comme s'ils rédigeaient un message texte. D'un autre côté, sans surprise, les élèves qui utilisaient un logiciel de traitement de texte avec Antidote effectuaient beaucoup moins d'erreurs que le groupe témoin qui a fait leur Épreuve de manière manuscrite (Grégoire, 2021). Alors qu'Antidote est déjà permis dans le cadre de l'ÉUF pour certaines personnes étudiantes ayant des troubles d'apprentissage, la FECQ est d'avis que, par souci d'équité, la possibilité d'utiliser Antidote devrait être élargie à l'ensemble de la population. Ainsi, la FECQ se joint à la Fédération des cégeps et le CSE qui « [déplurent] que le recours à un logiciel de correction grammaticale et d'aide à la rédaction soit limité à des mesures d'accommodement » (CSE 2019, cité dans CAPRES, 2021). En 2019, le CSE affirmait : « Dans un souci d'évaluation authentique, pourquoi ne pas autoriser d'emblée pour tous — voire enseigner — l'utilisation de ces outils ? En effet, aucun contexte de travail n'exige de rédiger des textes sans eux. Au contraire, leur maîtrise est nécessaire » (CSE 2019, cité dans CAPRES, 2021).

La FECQ estime qu'il est grand temps que le MES se penche sérieusement sur la question et évalue toutes les différentes possibilités.

Recommandation :

13. *Que le ministère de l'Enseignement supérieur travaille activement sur la modernisation de l'Épreuve uniforme de langue d'enseignement et de littérature — ou une évaluation équivalente — dans l'objectif de rendre l'Épreuve 100 % numérique, sans que ce virage numérique ne cause une baisse des standards en matière de maîtrise de la langue.*
14. *Que l'accès à un logiciel de correction grammaticale et d'aide à la rédaction soit élargi à l'ensemble de la population étudiante dans le cadre de l'Épreuve uniforme de langue d'enseignement et de littérature ou d'une évaluation équivalente.*

L'EUF et l'EUA, deux épreuves très différentes

La FECQ juge important de soulever les différences entre l'EUUF et l'Épreuve uniforme d'anglais (EUA). Contrairement à l'EUUF, l'EUA consiste en la rédaction d'essai sur l'idée principale d'un des textes à l'étude. La personne étudiante dispose de 4h pour rédiger une thèse de 750 mots (Ministère de l'Enseignement supérieur, 2022a). Alors que l'évaluation de la langue se fait de manière quantitative pour l'EUUF, la maîtrise de la langue anglaise est évaluée qualitativement dans le cadre de l'EUA. En effet, afin de réussir l'EUA, la personne étudiante ne doit pas commettre des erreurs répétées dans deux des quatre critères d'expression écrite (*word, sentence, grammar* ou *spelling/mechanics*). Cette différence majeure entre les deux épreuves en termes de critères d'évaluation a un impact considérable sur le taux de réussite. Lors de l'année scolaire 2018-2019, 83,3 % de la population étudiante ayant effectué l'EUUF l'a réussi tandis que le taux de réussite de l'EUA s'élevait à 94,1 % (Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, 2020a et 2020b).

Puisque le clivage entre les taux de réussite de l'épreuve de français et l'épreuve d'anglais est créé artificiellement par des critères de correction différents, la FECQ juge que la situation actuelle est inéquitable. Considérant que les personnes étudiantes issues du réseau anglophone ont autant de cours de littérature que les personnes étudiantes issues du réseau francophone, les attentes en matière de maîtrise de la langue d'enseignement à la diplomation devraient être similaires. Ainsi, la FECQ estime les différences actuelles entre l'EUUF et l'EUA sont injustifiées.

Recommandation :

15. *Que le ministère de l'Enseignement supérieur procède à une révision de l'Épreuve uniforme de français (EUUF) afin de réduire les iniquités découlant des différences avec l'Épreuve uniforme d'anglais (EUA).*

L'épreuve uniforme de français dans les cégeps anglophones

Dans le cadre de l'application de *Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français*, les personnes étudiantes francophones n'ayant pas le droit à l'enseignement en anglais de par la *Charte de la langue française* qui étudient dans un cégep anglophone auront dorénavant à se soumettre à l'Épreuve uniforme de français, langue d'enseignement. Alors que le taux de réussite de l'EUUF dans les établissements collégiaux francophones stagne à près de 85 % (Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, 2020b), l'imposer aux personnes étudiantes francophones et allophones dans les cégeps anglophones se veut un frein supplémentaire à l'obtention du DEC. L'EUUF étant une épreuve entièrement basée sur les apprentissages effectués dans le cadre des trois cours de littérature de la formation générale commune des cégeps francophones, la FECQ juge que les deux cours de français langue seconde sont nettement insuffisants pour préparer les personnes étudiantes des cégeps anglophones à une telle épreuve.

De plus, la FECQ estime que le fait d'imposer l'EUUF aux personnes allophones constitue un obstacle déraisonnable à la réussite des personnes immigrantes n'ayant pas nécessairement complété l'entièreté de leur éducation primaire et secondaire au Québec. Ainsi, comme la Fédération des cégeps (2021b), la FECQ est d'avis qu'une bonification des cours de français langue seconde serait davantage appropriée qu'une passation de l'EUUF pour accroître la maîtrise de la langue française. Il faut aussi considérer que l'EUUF n'étant pas directement associée à la réussite d'un cours, plusieurs personnes étudiantes des cégeps anglophones risquent de réussir l'ensemble de leurs cours sans être capables d'obtenir leur DEC en raison d'échecs successifs à l'EUUF.

Aussi, la FECQ se demande si le fait d'imposer l'EUUF seulement aux personnes étudiantes francophones et allophones va amplifier le gouffre qui sépare les communautés francophones,

anglophones et allophones du Québec. Est-il réellement nécessaire de créer une telle division au sein d'un même établissement collégial ?

Rappel de position :

CASC 1198 *Que l'article 88.0.12¹ soit retiré du projet de loi 96, puisqu'une épreuve uniforme de français pour toutes les personnes allophones et francophones, indépendant de leur langue d'enseignement, se veut un frein supplémentaire à la réussite.*

Quel avenir pour l'Épreuve uniforme?

Alors qu'en 2012, Marie-Claude Lévesque, enseignante au cégep de Sorel-Tracy, décriait déjà les exigences de réalisation de l'ÉUF en les qualifiant de « déraisonnables d'un point de vue [...] cognitif », « d'anachroniques » et de « contreproductives » puisqu'elles alimentent une obsession de l'écriture manuscrite devenue obsolète au 21^e siècle, il est dommage de constater que, dix ans plus tard, l'Épreuve est demeurée la même en tous points. Maintenant que les personnes étudiantes n'ayant pas réalisé d'Épreuve en raison de la pandémie de COVID-19 ou l'ayant effectué à distance ont rejoint l'université ou le marché du travail, la FECQ estime qu'il temps de se questionner quant à la pertinence même de l'Épreuve telle qu'on la connaît ou de sa version numérique. Pourquoi maintenir une épreuve qui évalue les personnes étudiantes à partir d'un texte ayant été écrit dans un contexte totalement artificiel, anxiogène et dépassé ? Comme l'a soulevé Lévesque (2012), un gymnase, c'est fait pour jouer au volleyball, pas pour rédiger une dissertation.

Alors que près de 25 ans se sont écoulés depuis la première passation de l'ÉUF, la FECQ juge qu'un changement d'approche au niveau de l'évaluation de la langue est nécessaire. Chaque session, c'est près de 15 % des personnes étudiantes qui échouent l'ÉUF en raison d'une maîtrise de langue qui est insuffisante. Toutefois, plusieurs d'entre eux réussissent tout de même leurs cours de langue d'enseignement et de littérature. Pourquoi alors personne ne conteste les modalités de l'évaluation ou bien le contenu des cours ?

Selon la FECQ, il est temps de tenter une nouvelle approche, de sortir du cadre que nous avons toujours connu. Puisque le principal obstacle à la réussite de l'ÉUF est la maîtrise de la langue et non l'analyse d'un texte littéraire, pourrions-nous tenter de dissocier l'Épreuve des cours de littérature ? Pourrions-nous procéder à l'analyse d'essais comme c'est déjà le cas dans le cadre de l'EUA ? Souvent, les œuvres non fictionnelles actuelles rejoignent plus la population étudiante. En effet, les générations Z et Alpha aiment le réel, le concret. Pourquoi ne pas leur demander de bâtir un argumentaire sur un sujet de l'actualité en se basant sur un ou plusieurs essais ? Ainsi, ces personnes étudiantes verraient la pertinence à plus long terme de réussir une telle évaluation, en plus de passer moins de temps à étudier la structure du texte et plus de temps à améliorer leurs compétences en français.

Au niveau des modalités entourant la passation de l'Épreuve, pourquoi ne pas permettre sa passation dès la fin de la première session ? Ainsi, le stress associé au fait de réussir l'épreuve à temps pour l'université se verrait grandement diminué puisque les personnes étudiantes auraient plus de temps pour se reprendre. Sinon, est-il véritablement nécessaire de limiter les ouvrages de référence à trois lors de l'évaluation ? Une personne pourrait bien avoir besoin à la fois de son dictionnaire régulier, d'un dictionnaire des synonymes, d'une grammaire et d'un guide de conjugaison lors de la rédaction. En permettant à la population étudiante d'avoir accès aux mêmes

¹ La numérotation des articles ayant changé entre la forme initiale du projet de loi 96 présenté le 13 mai 2021 et sa version adoptée le 24 mai 2022, le texte à retirer serait plutôt le deuxième alinéa de l'article 88.0.17 de la *Charte de la langue française* (RLRQ, c. C-11).

outils et aux mêmes conditions de rédaction qu'en classe, il est fort probable que le stress associé à la passation de l'Épreuve diminue et que les taux de réussite augmentent. L'Épreuve uniforme aura bientôt 25 ans. Il est donc grand temps que le MES travaille à la remplacer par une nouvelle forme d'évaluation du français axée sur les nouvelles réalités du monde de l'enseignement supérieur.

Recommandation

16. Que le ministère de l'Enseignement supérieur travaille au remplacement de l'Épreuve uniforme de langue d'enseignement et de littérature dans sa forme actuelle par une évaluation du français adaptée aux réalités des nouvelles générations.

CONCLUSION

Les données sont sans appel : le français est en recul au Québec. La FECQ reconnaît l'importance du réseau collégial dans la préservation du français au Québec. Cependant, il demeure que l'apprentissage du français se fait surtout au primaire et au secondaire. Ainsi, afin d'augmenter la réussite des cours de langue d'enseignement et de littérature au collégial et de l'EUUF, la FECQ estime que le gouvernement se doit d'agir à tous les paliers d'éducation.

Le programme d'apprentissage du français au secondaire doit impérativement être révisé afin de s'adapter aux nouvelles réalités du 21^e siècle. Au cours des dernières années, les avancées en didactique et en pédagogie ont été significatives. Les dictées traditionnelles ne sont plus nécessairement le meilleur moyen d'apprendre aux jeunes à maîtriser le code linguistique. Puisque les méthodes pédagogiques ne s'équivalent pas toutes, la FECQ estime que la formation continue en didactique du français devrait être obligatoire, pour les enseignant.e.s de français du moins.

Au collégial, une meilleure maîtrise du français passe notamment par l'ouverture des cours de renforcement en français, langue d'enseignement à l'ensemble de la population étudiante. Il est aussi nécessaire d'augmenter le financement des CAF. Ces centres jouent un rôle crucial dans la réussite des personnes étudiantes anglophones, allophones ou ayant des difficultés d'apprentissage.

Finalement, la réussite au collégial passe par une modernisation de l'EUUF. Bien que la majorité des situations d'écriture à l'université et sur le marché du travail se déroulent aujourd'hui de manière numérique, l'EUUF est toujours réalisée avec du papier et un crayon dans un contexte totalement artificiel. Il est donc temps que le MES retourne à la table à dessin afin de mettre en place une nouvelle forme d'évaluation du français au collégial adaptée aux réalités des prochaines générations.

Bref, la FECQ estime que ce n'est pas uniquement avec la loi 96 que nous allons préserver le français au Québec. Le gouvernement du Québec doit d'abord miser sur une valorisation de la langue française au sein d'écoles et de ces cégeps francophones.

RAPPEL DES RECOMMANDATIONS

1. *Que le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) valorise davantage la littérature québécoise, et ce, dès la fin du primaire.*
2. *Que le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) oblige la lecture d'un minimum de trois œuvres littéraires québécoises chaque année du secondaire.*
3. *Que le gouvernement du Québec débloque des fonds afin de regarnir les bibliothèques scolaires, du primaire au collégial, notamment d'œuvres littéraires québécoises.*
4. *Que le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) oblige les écoles secondaires à consacrer un minimum de 200 h à l'enseignement du français annuellement.*
5. *Que le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) et le ministère de l'Enseignement supérieur (MES) encouragent fortement le personnel enseignant à relever les fautes de français commises lors des évaluations autres qu'en français, sans toutefois nécessairement les prendre en compte dans la note finale.*
6. *Que les cours d'anglais langue seconde au primaire et au secondaire soient bonifiés et uniformisés à la grandeur du Québec afin que tous les élèves diplômants du secondaire soient fluides en anglais dans le but de diminuer l'intérêt de la population étudiante francophone à se diriger vers les cégeps anglophones.*
7. *Que les cours de renforcement en français et de préparation à l'épreuve uniforme de français puissent être reconnus comme cours complémentaires.*
8. *Que le ministère de l'Enseignement supérieur étudie la possibilité d'offrir de manière optionnelle aux personnes étudiantes du réseau collégial francophone qui souhaitent devenir bilingues un maximum de trois cours de formation générale complémentaire ou de formation spécifique en anglais afin de rehausser l'attractivité des cégeps francophones auprès de la population étudiante francophone souhaitant devenir bilingue.*
9. *Que le ministère de l'Enseignement supérieur (MES) prenne en considération les inquiétudes des personnes autochtones quant à la « Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français » en leur garantissant au minimum les mêmes conditions d'études que les personnes ayant droit à l'enseignement en anglais.*
10. *Que tout le personnel enseignant, du primaire au collégial, suive une formation obligatoire sur le français aux deux ans.*
11. *Que le Test de certification en français écrit pour l'enseignement (TECFÉE) soit modifié de manière importante sans que soient baissées les exigences quant à la maîtrise du français des personnes étudiant en enseignement.*
12. *Que le Test de certification en français écrit pour l'enseignement (TECFÉE) ou une évaluation équivalente soit obligatoire pour toute personne désirant enseigner au collégial.*
13. *Que le ministère de l'Enseignement supérieur travaille activement sur la modernisation de l'Épreuve uniforme de langue d'enseignement et de littérature — ou une évaluation équivalente — dans l'objectif de rendre l'Épreuve 100 % numérique, sans que ce virage numérique ne cause une baisse des standards en matière de maîtrise de la langue.*

14. *Que l'accès à un logiciel de correction grammaticale et d'aide à la rédaction soit élargi à l'ensemble de la population étudiante dans le cadre de l'Épreuve uniforme de langue d'enseignement et de littérature ou d'une évaluation équivalente.*
15. *Que le ministère de l'Enseignement supérieur procède à une révision de l'Épreuve uniforme de français (EUF) afin de réduire les iniquités découlant des différences avec l'Épreuve uniforme d'anglais (EUA).*
16. *Que le ministère de l'Enseignement supérieur travaille au remplacement de l'Épreuve uniforme de langue d'enseignement et de littérature dans sa forme actuelle par une évaluation du français adaptée aux réalités des nouvelles générations.*

Rappel de positions

CASC 602 La FECQ prône que tous les étudiants désirant suivre le cours de mise à niveau de la langue française puissent y avoir accès, et ce, peu importe leur connaissance de la langue française.

CASC 646 Que la FECQ encourage le développement du réseau des Centres d'aide et qu'elle favorise une reconnaissance de ce service par le réseau, en demandant qu'on y accorde les ressources nécessaires à la réussite de ses objectifs.

CASC 656 Que les devis des cours de langue d'enseignement et littérature soient modifiés pour ajouter de l'importance à la maîtrise du français, dans le but d'augmenter le taux de réussite du troisième critère d'évaluation de l'Épreuve uniforme de langue d'enseignement qui concerne la maîtrise de la langue.

CASC 657 Que le ministère de l'Enseignement supérieur propose des solutions qui reconnaissent l'importance du secondaire dans la maîtrise de la langue française chez la population étudiante collégiale afin d'augmenter les taux de réussite à l'Épreuve uniforme de français.

CASC 1193 Que les cégeps renforcent les mesures d'aide à la réussite en français, spécifiquement pour les allophones et les anglophones, et qu'en ce sens, que soient tenues en compte les difficultés particulières vécues par ces groupes, de sorte à adapter les méthodes d'enseignement et d'évaluation. Pour ce faire, que soit augmenté le financement des cégeps en ce qui a trait à ces mesures d'aide.

CASC 1198 Que l'article 88.0.12 soit retiré du projet de loi 96, puisqu'une Épreuve uniforme de français pour toutes les personnes allophones et francophones, indépendant de leur langue d'enseignement, se veut un frein supplémentaire à la réussite.

BIBLIOGRAPHIE

- Bonneville, J. (2007). Description des cours obligatoires de littérature au collégial. *Lettres québécoises*, (126), 9-10. <https://www.erudit.org/en/journals/lq/2007-n126-lq1197870/36714ac.pdf>
- CAPRES. (2021). *Amélioration et valorisation du français en enseignement supérieur*. <https://www.capres.ca/dossiers/francais/>
- CÉFRANC. (s.d.). *Tests de certification en français écrit pour l'enseignement*. <https://cefranc.csspi.ca/tecfee.php>
- Cellard, K. et Carrier Belleau, C. (2021). *L'enseignement de l'analyse littéraire en Français 101 : Enquête sur les pratiques déclarées des professeur.e.s de littérature au cégep*. <https://lirel.crilcq.org/wp-content/uploads/2021/05/Enquete-sur-les-pratiques-enseignantes-Cellard-Carrier-Belleau.pdf>
- Charte de la langue française*, RLRQ, c. C-11.
- Collège Montmorency. (s.d.). *Tremplin DEC pour allophones*. <https://www.cmontmorency.qc.ca/formation-continue-services-aux-entreprises/programmes-et-cours/domaines-detudes/tremplin-dec/tremplin-dec-pour-allophones/grille-de-cours/>
- Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la Province de Québec. (1964). *Rapport Parent—Deuxième partie : Les structures pédagogiques du système scolaire. A— Les structures et les niveaux d'enseignement*. Gouvernement du Québec. https://www.bibliotheque.assnat.qc.ca/DepotNumerique_v2/AffichageNotice.aspx?idn=2710
- Conseil supérieur de l'éducation. (2014). *L'amélioration de l'enseignement de l'anglais, langue seconde, au primaire : un équilibre à trouver*. <https://www.cse.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2014/08/50-0485-AV-anglais-au-primaire.pdf>
- Dion-Viens, D. (2022, 16 octobre). Des futurs profs ralentis par un test de français. *Le Journal de Québec*. <https://www.qub.ca/article/des-futurs-profs-ralentis-par-un-test-de-francais-1083536780>
- Dion-Viens, D. (2022, 15 janvier). Plus de 40 % des élèves échouent en orthographe à la fin du secondaire. *Le Journal de Québec*. <https://www.qub.ca/article/plus-de-40-des-eleves-echouent-en-orthographe-1063680584>
- Dubois, M. et Roberge, J. (2010). *Troubles d'apprentissage : pour comprendre et intervenir au cégep*. CCDMD. https://www.ccdmd.qc.ca/media/tr_app_Troublesapprentissage.pdf
- Ellemburg, D. (2019, 11 février). Troubles d'apprentissage : comment accompagner les élèves dans les CAF?. *Correspondance*. <https://correspo.ccdmd.qc.ca/document/troubles-dapprentissage-comment-accompagner-les-eleves-dans-les-caf/>
- Fédération des cégeps. (2021a). *La réussite au cégep : regards rétrospectifs et prospectifs*. <https://fedecgeps.ca/wp-content/uploads/2021/05/la-reussite-au-cegep-enjeux-et-pistes-daction-mai-2021-1.pdf>

Fédération des cégeps. (2021b). *Mémoire sur le projet de loi n° 96, Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français*. <https://fedcegeps.ca/wp-content/uploads/2021/10/2021-09-28-memoire-pl96.pdf>

FECQ. (2020). *Le fait français dans le réseau collégial - Enjeux et solutions*. <https://docs.fecq.org/FECQ/M%C3%A9moires%20et%20avis/2020-2021/Le%20fait%20fran%C3%A7ais%20dans%20le%20r%C3%A9seau%20coll%C3%A9gial%20-%20enjeux%20et%20solutions>

FECQ. (2022). *Mémoire pour une réforme de la formation générale*. <https://docs.fecq.org/FECQ/M%C3%A9moires%20et%20avis/2021-2022/Memoire-formation-generale-115eCo-Zoom.pdf>

Gervais, L.-M. (2011, 19 novembre). Que lisent les jeunes au secondaire? *Le Devoir*. <https://www.ledevoir.com/societe/education/336532/que-lisent-les-jeunes-au-secondaire>

Grégoire, P. (2021, 13 avril). Les évaluations ministérielles ici et ailleurs : à l'ère du numérique, qu'en est-il de la compétence scripturale?. *Correspondance*. <https://correspo.ccdmd.qc.ca/document/les-evaluations-ministerielles-ici-et-ailleurs-a-ler-ere-du-numerique-que-n-est-il-de-la-competece-scripturale/>

Leduc, L. (2022, 2 mai). Un programme mûr pour un examen du Ministère. *La Presse*. <https://www.lapresse.ca/actualites/education/2022-05-02/enseignement-de-l-anglais-au-primaire/un-programme-mur-pour-un-examen-du-ministere.php>

«Le français poursuit son déclin au Canada et au Québec, selon Statistique Canada». (2022, 17 août). *Radio-Canada*. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1906002/francais-canada-langues-officielles-recensement-immigration>

«Les Premières Nations du Québec veulent être exemptées du projet de loi 96». (2022, 10 mai). *Radio-Canada*. <https://ici.radio-canada.ca/espaces-autochtones/1882434/premieres-nations-quebec-pl96-picard-apnql>

Lévesque, M.-C. (2012). «La tyrannie de l'épreuve uniforme de français». *Correspondance*. CCDMD. <https://correspo.ccdmd.qc.ca/wp-content/uploads/2018/09/correspondance-une-epreuve-a-lepreuve-du-temps-la-tyrannie-de-lepreuve-uniforme-de-francais-.pdf>

Loi sur l'instruction publique, RLRQ c. I-13.3

Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français, projet de loi n° 96 (1ère lecture — 2021), 42e légis. (Qc).

Ministère de l'Éducation et de l'enseignement supérieur. (2018). *Plan d'action numérique en éducation et en enseignement supérieur*. Gouvernement du Québec. http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/ministere/PAN_Plan_action_VF.pdf

Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. (2020a). *Résultats à l'épreuve d'anglais 2018-2019*. Gouvernement du Québec.

http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/administration/librairies/documents/Ministere/acces_info/Statistiques/Epreuve uniforme anglais/Resultats Epreuve Anglais 2018-2019.pdf

Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. (2020b). *Résultats à l'épreuve de français 2018-2019*. Gouvernement du Québec. http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/administration/librairies/documents/Ministere/acces_info/Statistiques/Epreuve uniforme francais/Resultats Epreuve Francais 2018-2019.pdf

Ministère de l'Éducation. (s.d.). *Programme de formation de l'école québécoise*. <http://www.education.gouv.qc.ca/enseignants/pfeq/>

Ministère de l'Éducation. (s.d.). Guide de formation des correcteurs de l'épreuve unique d'écriture. http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/daai/2022-2023/22-108_Diffusion_biffe.pdf

Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Sciences. (2015). *Épreuve uniforme de français langue d'enseignement et littérature : Guide de correction*. <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/education/publications-adm/ES/Epreuve uniforme/Epreuve francais Guide correction.pdf?1618426195>

Ministère de l'Enseignement supérieur. (2022a). *Épreuve uniforme d'anglais*. <https://www.quebec.ca/education/cegep/epreuve-langue/francais>

Ministère de l'Enseignement supérieur. (2022b). *Épreuve uniforme de français*. <https://www.quebec.ca/education/cegep/epreuve-langue/anglais>

Ministère de l'Enseignement supérieur (2021). *Pandémie de COVID-19 — Annulation de la passation de l'épreuve uniforme de langue d'enseignement et de littérature : une mesure exceptionnelle et temporaire s'adressant aux étudiants qui devaient la passer au cours de l'année 2020*. <https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/pandemie-de-covid-19-annulation-de-la-passation-de-lepreuve-uniforme-de-langue-denseignement-et-de-litterature-une-mesure-exceptionnelle-et-temporaire-sadressant-aux-etudiants-qui-devaient-la-passer-au-cours-de-lannee-2020>

« Pourquoi choisir d'étudier en anglais ». (2016, 27 août). *Radio-Canada*. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/798827/francophones-ecole-cegep-universite-anglophone-langue-maternelle>

SRACQ. (2021). Classement utilisé pour les cours de « Renforcement en français, langue d'enseignement » 2021-2022. <https://documents.sracq.qc.ca/intervenant/communiqu%C3%A9/Classement-Renforcement-en-fran%C3%A7ais21-22.pdf>

« Un nouveau plan d'action axé sur le français ». (2008, 6 février). *Le Devoir*. <https://www.ledevoir.com/societe/education/174952/un-nouveau-plan-d-action-axe-sur-le-francais>

Vincent, F. et Gagnon-Bischoff, S. (2019). *Résultats à l'épreuve d'écriture de 5e secondaire 2002-2018 : l'éléphant linguistique dans la pièce...* <https://formation-profession.org/pages/article/27/24/a185>

Liste des personnes consultées

Nom	Poste	Établissement
Sébastien Hamel	Professeur de littérature	Cégep Édouard-Montpetit
Geneviève Girard	Professeure de français	Collège Durocher Saint-Lambert